

SAINT-BRIEUC

LOT n°17

" Résidence Saint HELIER"

Cadastre : AN n°

Echelle : 1/200

Surface du lot : 547 m²
Surface de Plancher : 200 m² maximum



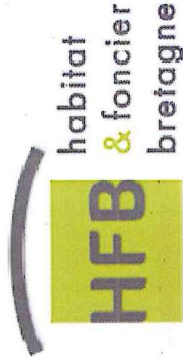
Plan selon Permis d'aménager
PA 022 278 16 V 003
du 14/09/2016

LEGENDE

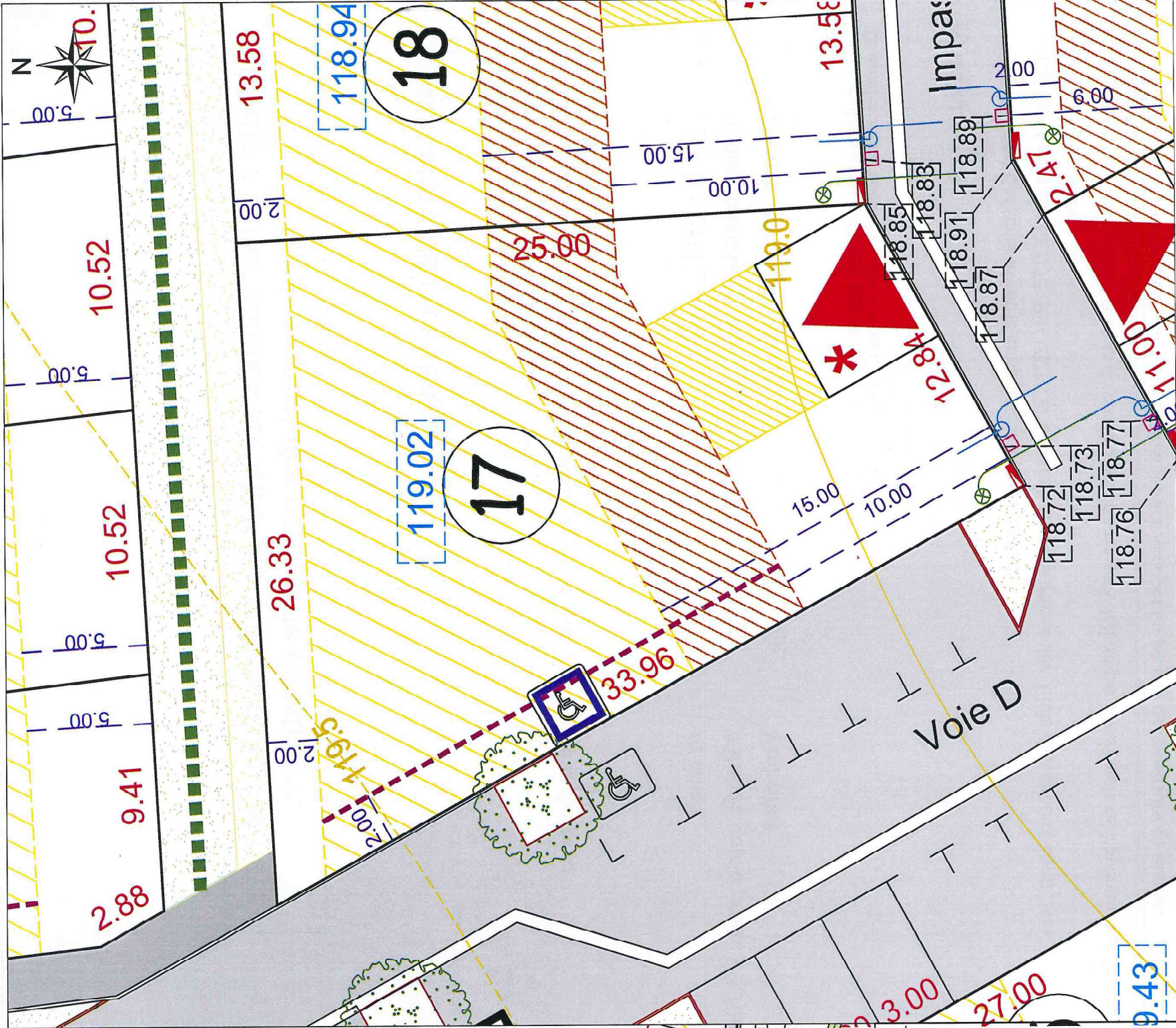
① Numéro du lot	Limite Lot	Cote de voirie finie projet
Emprise maximale de constructibilité	Chaussée	117.50
Bande d'implantation de 50% du linéaire de la façade (ou du pignon) de la construction par rapport aux voies.	Trottoir	117.70
Implantation autorisée pour un volume secondaire dans la continuité d'un carport assurant le lien avec la construction principale.	Cheminement piétons	
Implantation à l'alignement ou à au moins 2,00m sauf indication contraire figurée au plan	Noue enherbée	
Accès parcelle imposé-enclave non close obligatoire * enclave pouvant accueillir un carport (3,50m x 6,00m)	Plantations à réaliser avec ou sans entourage	
Cotation règles de constructibilité	Position indicative	
Périmètre Lotissement	Borne O.G.E Nouvelle	
	Borne O.G.E Ancienne	
	Piquet bois	
	Cotation périmétrique	
	Courbe de niveau du terrain naturel avant travaux	
	Regard E.P.	
	Regard E.U.	
	Candélabre	
	Citerneau Eau Potable	
	Regard Télécom	
	Coffret électrique et gaz (éventuel)	

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES

A&T
GEOMETRE - EXPERT
6, rue de Kerlost
Z.I. de GRACES
22 200 GUINGAMP
tel : 02 96 43 77 44 - fax : 02 96 21 09 38
e-mail : guingamp@st-ouest.com



Reproduction réservée D.GP6397_13 Janvier 2017



- Desserte par les réseaux

- Chaque lot disposera d'un branchement d'eau potable, d'eaux pluviales éventuels, eaux usées, électrique et téléphonique en attente en limite de lot (S'assurer de la localisation des équipements).

- La position des branchements est définie d'après le plan des réseaux (projet) établi par la société A & T Ouest. Ce positionnement est approximatif (non contractuel), il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux.

- Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.
- Les altitudes figurées au plan sont celles relevées avant travaux de viabilisation.
- Ce document est susceptible d'être modifié après la réalisation de l'implantation des lots sur le terrain.
- Les superficies des lots et cotations ne seront définitives qu'à l'issue du bornage des lots sur le terrain.

Département des Côtes d'Armor

SAINT-BRIEUC

Résidence Saint-HELIER

PLAN DE RESERVATION DU LOT n°17

Note à l'attention des architectes, maîtres d'oeuvre pour l'établissement des permis de construire.

CARACTERISTIQUE TECHNIQUES

Tout déplacement de surbaissé d'entrée et de boîtiers, de citernes ,etc..., sera à la charge de l'acquéreur et ce après avis favorable du lotisseur.

- Cote de rejet EP sur noue (projet) ➡ en cours
- Radier maximum du branchement EU (projet) ➡ Altitude voirie projet - 0,70m
- Cote de voirie finie (projet) ➡ Voir plan

La cote définitive sera confirmée après la réalisation des travaux
Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France.

RAPPEL

- Faire un état des lieux avant le commencement des travaux.
- Ces cotes sont des COTES PROJETS et à ce titre, non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.
- Préalablement au dépôt du permis de construire, un visa sera délivré par l'architecte de l'opération et de l'ingénieur hydraulicien (rejet EP). Cette formalité est obligatoire et sera nécessaire pour le dépôt du permis de construire en mairie.

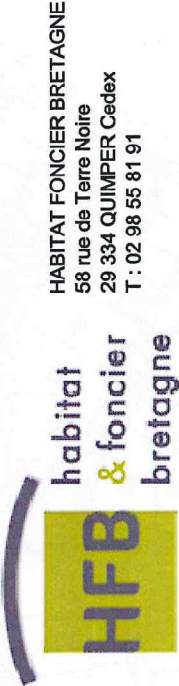
AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT
6, route de Kerbost
Z.I. de GRACES
22 200 GUINGAMP
tel : 02 96 43 77 44 - fax : 02 96 21 09 59
e-mail : guingamp@at-ouest.com

Reproduction réservé

Modifié le	
Modifié le	
Modifié le	
Modifié le	
Date : Janvier 2017	Dossier GP6397_13lot



HABITAT FONCIER BRETAGNE
58 rue de Terre Noire
29 334 QUIMPER Cedex
T : 02 98 55 81 91



Plan de Situation
Sans Echelle

